

CHARTREUX DE RAAMSDONK (1).

I. — Cartulaire du XV^{me} siècle.

Registre intitulé au verso du deuxième feuillet : *Dit sijn copyen van den bryeven van allen goeden, erve, chijmse ende renten, die die Carthusers hebben die wonachtich sijn in der prochyen van Raemsdoncke by Sinte Geerden berghe in Zwthollant...* ». — Au premier feuillet une main du XVIII^e siècle a inscrit : « *Hic liber pertinet ad domum Cartusie Antverpiensis* » ; une autre a ajouté : « *et eo redire debet* ».

Les premières chartes copiées dans ce cartulaire, où elles sont intitulées « *Littere foundationis* », sont : 1^o une charte, datée du mardi après la chandeleur 1335 (6 février 1336) dans laquelle Guillaume de Duvendoorde, sgr. de Oosterhout, chevalier, déclare avoir donné aux chartreux, pour y établir un couvent, les biens ayant appartenu à Gérard de Wyeldrecht sis « *bi der stede van Sinte Geerdenberghe, in een stede gheheten Namer* », etc. — 2^o Une charte par laquelle Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., confirme, le jeudi après la chandeleur 1335 (8 février 1336) la dite fondation. — 3^o Le consentement accordé par Adolphe, évêque de Liège, le jeudi 23 octobre 1338.

Ce registre comprend 198 feuillets de parchemin, d'environ 24×34 cm., dont quelques-uns sont restés blancs ; de plus, en tête, 6 feuillets de parchemin, ayant servi, en partie, à l'inscription de la table.

(1) Commune située dans le Brabant septentrional, près de Geertruidenberg, à 30 kil. à l'ouest de Bois-le-Duc.

Cette table renseigne, d'abord, en détail, les actes de fondation et privilèges, puis les villes, villages et districts (*ambochten*) suivant lesquels les chartes sont classées. Ces localités sont : « *Raemsdonck. Sinte Geerdenberghe. Stanhasen. Dryemylen. Oosterhout. Dongha. Breda. S' Graven Moer. Cleyn Waspijc. Cappel in Nederven. Zijdewyn. Bezoeyen. Meewen. Eethen et Druenen. Babylonienbroick ende Drongelen. Muulkerck. Monsterkerck ende Wijfliet. Airntheert. Wouderinchem ende Althema. S' Hertogen bosch. Hardicvelt. Ghorynchem. Leederdam. Asperen. Hookelem. Gallichem, Haeften ende Tuylle. Herwynen ende Santboemel. Moerkerken land ende Riderweertz. Rotterdam, Rotterban ende Schiedam. Oude Matthesse. Nijewe Mattesne. Scyeambocht. Spieryncxhoeck. Maeslant. Delff. Hodenpijle ende Rijswijck. S'Graven haghe. Leyden ende Leyderdorp. Heeren Aerntsberghe. den Briele. Sevenberghen ».*

Ce recueil donne la copie de 598 chartes, allant de la veille de la St-Mathias 1315 au 28 novembre 1454, et l'indication (en courte analyse) d'un assez grand nombre d'autres. De plus, au fol. 151 est intercalé un acte original, sur parch., du 2 octobre 1406 (contenant, entre autres, le texte d'un acte de 1375) et au fol. 89, un document, sur papier, écrit au commencement du XVI^{me} siècle.

Le cartulaire est écrit de différentes mains du XV^{me} siècle, mais la plus grande partie des actes a été inscrite dans le deuxième quart du XV^{me} siècle.